



Conseil d'administration

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juin 2025

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 4 juin 2025, à 17 h, au 1130, route de l'Église, Québec

Sont présents formant quorum : M^{me} Maude Mercier Larouche, **présidente**
M. Claude Lavoie, **vice-président**
M^{me} France Bilodeau
M. Jean-François Gosselin
M. Sébastien Hallé
M. Liguori Hinse
M. Joel Joncas
M. Pierre-Luc Lachance
M^{me} Lucie Le Blanc
M^{me} Annie Sanfaçon
M. Jean Simard

Est absent : M. David Weiser

Sont également présents : M. Nicolas Girard, directeur général
M^{me} Stéphanie Deschênes, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Maude Mercier Larouche agit à titre de présidente de l'assemblée et M^{me} Stéphanie Deschênes agit à titre de secrétaire.

La présidente déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 25-031

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Claude Lavoie et appuyée par M. Sébastien Hallé, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil concernant les sujets de la présente assemblée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) se tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes s'adressent aux membres du conseil d'administration.

Une question est posée par un représentant du Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain, laquelle est répondue séance tenante.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

Résolution 25-032

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} France Bilodeau et appuyée par M. Jean Simard, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 7 mai 2025, tel que présenté.

6. DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Dépôt du rapport d'activité 2024

Résolution 25-033

CONSIDÉRANT QUE le RTC désire déposer le rapport de ses activités pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport comprend notamment les faits saillants de l'année 2024, les portraits et indicateurs du RTC et du STAC, l'information sur la gouvernance ainsi que les états financiers consolidés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Claude Lavoie, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt du Rapport d'activité 2024 du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 6.1 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

6.2 Approbation d'un avenant à l'entente de partenariat entre le RTC et la Ville de Québec concernant le programme de tarification sociale « Équimobilité »

Résolution 25-034

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mai 2023, la Ville de Québec a mis en place le programme municipal de tarification sociale « ÉquiMobilité » et qu'elle a convenu avec le RTC d'une entente concernant les modalités et le financement de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle entre le RTC et la Ville de Québec est arrivée à échéance le 30 avril 2025 et qu'il y a lieu de la prolonger jusqu'au 30 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon et appuyée par M. Jean-François Gosselin, il est unanimement résolu :

1. D'approuver l'avenant à l'entente relative au programme municipal de tarification sociale « ÉquiMobilité » entre la Ville de Québec et le RTC, le tout, selon des termes substantiellement conformes au document joint en annexe du document n° 6.2 de l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;
2. D'autoriser la présidente et la secrétaire générale à signer l'avenant à cette entente ainsi que tout document nécessaire pour y donner plein effet.

6.3 Emprunt obligataire

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 11 209 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2025

Résolution 25-035

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 209 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
313	788 200 \$
327	238 000 \$
357	700 700 \$
355	115 000 \$
356	196 000 \$
369	287 000 \$
383	610 000 \$
384	2 000 000 \$
392	1 500 000 \$
397	1 300 000 \$
398	994 000 \$
403	425 000 \$
404	510 000 \$
406	584 100 \$
425	560 000 \$
439	401 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 327, 357, 356, 384, 392, 397, 398, 403, 404 et 425, le RTC souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Joel Joncas et appuyée par Mme Lucie Le Blanc, il est unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 00101
5800, BOUL. DES GALERIES
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 2K7

QUE les obligations soient signées par la trésorière. Le RTC, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 327, 357, 356, 384, 392, 397, 398, 403, 404 et 425 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7. DIVERS

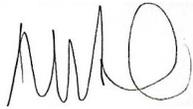
Aucun sujet n'est ajouté sous cette rubrique.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

La présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés, la séance est levée à 17 h 09.



Maude Mercier Larouche
Présidente



Stéphanie Deschênes
Secrétaire générale